
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2023 – 362 DU 12 JUILLET 2023

portant nomination au Ministère de l'Économie et des
Finances.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2023-297 du 06 juin 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- sur** proposition du Ministre de l'Économie et des Finances,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 12 juillet 2023,

DÉCRÈTE

Article premier

Les personnes dont les noms suivent sont nommées au Ministère de l'Économie et des Finances dans les fonctions ci-après :

- Directeur général de la Coopération internationale
monsieur **Yassine LATOUNDJI**
- Conseiller technique juridique
monsieur **Thierno Kafui Eméric OLORY-TOGBE**
- Conseiller technique aux Finances
madame **Sarah B. KPENOU**
- Directeur général de la Caisse autonome de Gestion de la Dette
monsieur **Hugues Oscar LOKOSSOU**

- Directeur général du Financement du Développement
monsieur **Serge Oscar DOSSOU YOVO**
- Directeur national du Contrôle des Marchés publics
madame **Chérifatou A. F. ALI YERIMA**
- Directeur général de l'Agence de Collecte des Paiements et des Recouvrements
monsieur **Létondé Brice HOUETON**
- Directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin
madame **Maryse LOKOSSOU**
- Secrétaire général de la Cellule nationale de Traitement des Informations
financières
monsieur **Wilfried P. HOUEDOKOU.**

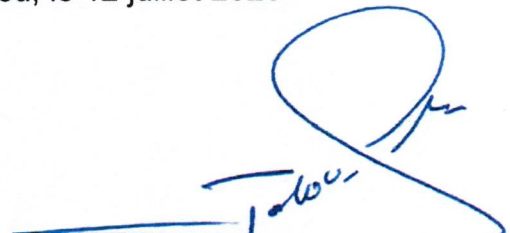
Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 12 juillet 2023

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'État

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; C.COM : 2 ; CES : 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MEF 2 ; AUTRES MINISTERES 21 ; SGG 4 ; INTERESSES 9 ; JORB 1.